

La Charte européenne des Langues Régionales ou Minoritaires dans la campagne pour l'élection présidentielle

Ce sujet revient encore au premier plan de l'actualité de la campagne pour l'élection présidentielle, tout comme l'Arlésienne, d'Alphonse Daudet et de Georges Bizet.

Quelques mois avant la mise à la signature de cette Charte, le gouvernement de l'époque avait proposé une modification de l'article 2 de la Constitution en y ajoutant que "*la langue de la République est le français*" (juin 1992). Niant donc ainsi toute existence aux autres langues parlées en France, bien plus anciennes, pour certaines d'entre elles, que la langue de Molière.

Ce gouvernement, sous le second septennat de M. François Mitterrand, était celui de M. Pierre Bérégovoy, dans lequel on retrouve, entre autre, MM. Louis Le Pensec (Ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer), Dominique Strauss-Kahn (Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur), et Mme Ségolène Royal (Ministre de l'Environnement). Ainsi, ce Premier ministre avait proposé au Congrès, comme le veut la Constitution, la très controversée modification de l'article 2. Ce dernier, qui réunissait le Sénat et l'Assemblée nationale, l'avait alors adoptée. En agissant de la sorte, **la Charte européenne des Langues Régionales ou Minoritaires devenait incompatible avec la Constitution** lors de sa mise à la signature (nov. 1992). Comment peut-on un instant prendre en considération les prétendues "bonnes intentions" actuelles de personnages ayant auparavant été sciemment complices de l'assassinat de nos langues régionales ?

D'autre part, une première solution, des "mesurettes" bien gentilles à l'intention de nos langues, que nous proposent certains candidats ne sont que des leurres que n'importe quelle majorité de demain pourra défaire par un simple vote au Parlement.

L'autre solution, celle de ratifier enfin cette Charte qui a déjà été signée, (mais jamais ratifiée par la France), sans revenir sur l'article 2, est également un leurre car cette solution serait en contradiction totale avec l'actuel article 2. En outre cela n'effacerait pas l'humiliation subie par l'exclusion, dans la Constitution, de nos langues au profit d'une seule et unique d'entre elles.

La seule mesure qui empêcherait de continuer la sournoise mais véritable extermination de nos langues, à terme, **est la ratification de cette Charte mais après une nouvelle modification de l'article 2.** Cette ratification impliquerait l'application de son article 17 qui prévoit la vérification des mesures par une commission européenne *ad hoc*.

Par contre, tous les véritables démocrates remarqueront le courage et la ténacité des hommes politiques qui se sont déjà engagés franchement dans cette révision de cet article 2 en intervenant à chaque occasion à l'Assemblée nationale. Ils n'ont pas encore réussi, du fait de l'inculture, du jacobinisme, du manque de volonté politique de leurs collègues peu concernés par le sujet ou ne regardant rien d'autre que leur propre horizon borné. Il y a aussi l'abstention chronique de certains autres.

Mmes et MM. les Candidat(e)s, cessez de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! Nous ne croyons qu'à ce que nous voyons. Et jusqu'à présent, dans ce combat pour le respect des langues régionales, reflet de nos identités, nous n'avons vu qu'un seul d'entre vous en première ligne et rien qu'un seul !